

URBANISME

► Sachez que le défaut d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain ne rend pas l'autorisation illégale. En revanche, il permet un recours contentieux éventuel par un tiers pendant toute la durée des travaux et jusqu'à 6 mois après leur achèvement.

Cette partie administrative n'ayant plus de secret pour vous, il est temps de concrétiser votre projet.

- Vos travaux terminés, encore un dernier petit effort : n'oubliez pas d'envoyer à la mairie,
- la déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Urbanisme :
autorisation-urbanisme@lablachere.fr
Daniel MORSELLI

TRIBUNE RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

Aucun article n'a été proposé.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION DU TENNIS CLUB DE LABLACHÈRE a été créée en mai 1982.

Le club s'était engagé par une convention avec la mairie à rembourser les intérêts de l'emprunt pendant dix années grâce à plus de 80 licenciés.

Des cours pour les enfants (de 7 à 14 ans) étaient dispensés gratuitement.

A partir de 1990 des cours de mini-tennis (4 à 12 ans) sont proposés toujours gratuitement avec fourniture du matériel.

Pendant une vingtaine d'années les dirigeants se sont succédés, puis la baisse des effectifs des licenciés (terrain endommagé) et le manque de bénévoles ont mis le club en sommeil au début des années 2000.

La mairie souhaitant récupérer le terrain, les dirigeants du club, lors de son assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2024, ont décidé sa dissolution. L'argent conservé depuis en banque a été réparti à parts égales entre les deux écoles de Lablachère soit le Sou des écoles publiques et l'association des parents du Péage afin que les enfants en bénéficient.

Comptons sur les nouvelles générations qui auront à cœur de s'investir dans les associations qui sont la vie de nos villages.

Jean Brunel, Ginette Brot et Laurence Audibert

AIDE AU DEPART EN VACANCES DE FAMILLES EN DIFFICULTÉ – COMMUNIQUE DU CNAFAL

Un représentant de l'UDAF de l'Ardèche est membre du CCAS. Lors d'un Conseil d'Administration, il y a trois ans, il a proposé d'aider des familles lablachéroises en situations sociales ou pécuniaires difficiles à partir en vacances grâce aux chèques vacances de l'ANCV proposés par le Cnafal, ce qui a été accepté. Mais le Cnafal, c'est quoi ? C'est qui ? ...

Pour lire la suite de l'article, suivez le QR Code



LE TELETHON DE LABLACHÈRE organise un grand loto le 29 septembre 2024 à partir de 14 h dans la salle d'animation rurale avec la participation de l'ADMR, de la Mairie, du club de l'Amitié, des bénévoles du Téléthon et bien sûr tous les partenaires fournissant une grande partie des lots.

Nous vous attendons nombreux.

Patricia Fourtou-Berrès, Présidente
Danièle Reynaud, Trésorière



Impression sur papier PEFC - Ardois



BULLETIN MUNICIPAL N°18 - JUILLET 2024

LE MOT DU MAIRE



Lablachéroises, Lablachérois,
Chers amis,

Ce bulletin municipal n° 18 vous arrivera au tout début de l'été.

Le printemps a été relativement pluvieux. Tant mieux, les nappes phréatiques et les sources devraient être suffisamment alimentées pour nous permettre de profiter paisiblement des beaux jours sans l'appréhension d'une pénurie. Cet optimisme doit être néanmoins nuancé par une possible sécheresse intense et persistante. Avec ce dérèglement climatique on ne peut être sûr de rien.

Après les Européennes, les législatives arrivées par surprise nous ont donné quelques sueurs froides. Mais restons sereins, profitons des beaux jours, des vacances, de la famille et des jeux olympiques de Paris 2024.

Pas de grands exploits sportifs attendus à Lablachère mais tous nos efforts mis en compétition pour vous accompagner et vous informer sur les événements locaux.

Nous nous préparons aux conséquences d'une décision qui exaspère beaucoup de Maires : le transfert obligatoire de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes.

L'interprétation de la loi « résilience » reste intransigeante malgré les efforts de nos parlementaires locaux.

Vous découvrirez cela dans les pages suivantes.

Je vous souhaite un très bel été ensoleillé et reposant.

A bientôt

REPAS DES SAGES

Nous vous rappelons que la municipalité vous invite à participer au traditionnel REPAS DES SAGES qui aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 12 h.

Merci de vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat de la mairie.

Lysiane Frémon

PRÉPAREZ VOS VÉLOS, LE PUMPTRACK POURRA VOUS ACCUEILLIR DÈS JUILLET 2024 !!



CONTACT

mairie.lablachere@lablachere.fr
04 75 36 65 72

LE MOT DES ÉLUS

PERSONNES AGÉES OU VULNERABLES

Les épisodes de fortes chaleurs enregistrés ces années passées sont de plus en plus intenses et répétitifs. Les pics de température dépassent très souvent 40°.

Ce constat démontre l'importance de continuer à sensibiliser l'ensemble des habitants de notre village aux risques sanitaires liés aux fortes chaleurs et rappeler les conseils pour se protéger.

Fin 2020, la mairie a décidé de recenser et rendre visite à plus de 450 personnes âgées de la commune pour leur apporter conseils, réconfort et en cas de besoin recueillir leurs doléances.

La mobilisation et la solidarité intergénérationnelle durant l'été restent les meilleurs moyens d'assurer la protection de toutes et de tous et d'éviter l'inclusion en particulier vis à vis des personnes âgées ou vulnérables, il faut donc :

Être attentif et informer

Personnes concernées : âgées et/ou vulnérables, seules, handicapées ou dépendantes, isolées et ne conduisant pas. En cas de vague de grosses chaleurs elles sont exposées à des pathologies diverses dont la plus grave est le coup de chaleur.

Risques : déshydratation, aggravation de maladies chroniques.

Reconnaître les symptômes : Maux de tête, crampes musculaires aux niveaux des membres, sensation de malaises, nausées, épuisement, étourdissement, température supérieure à 38°

Les conseils : arrêter toute activité, se mettre au frais, fermer les volets et fenêtres le jour et aérer la nuit, éviter de sortir aux heures chaudes, boire de l'eau, se rafraîchir, s'éventer, se nourrir, et consulter un médecin si nécessaire.

Comment les aider : être attentif, prendre régulièrement de leurs nouvelles, leur rappeler les consignes et si nécessaire les signaler et informer la MAIRIE au tel :04 75 36 65 75 ou Danièle REYNAUD tel : 06 84 05 11 76.

Décrivez la situation de la ou des personnes en signalant leur nom et leur adresse.

En cas de malaise appelez le 15

Du 15 mai au 15 septembre **UNE CELLULE DE VIGILANCE DEPARTEMENTALE EST MISE EN PLACE.**

Pour faciliter vos démarches un numéro de téléphone : **04 75 66 75 16**, numéro prévention fortes chaleurs et une adresse mail : canicule@ardeche.fr afin :

- De solliciter les services du département afin d'être contacté tout au long des épisodes de fortes chaleurs,
- D'être informé sur les bons gestes et les numéros utiles,
- De recevoir des visites à domicile sur demande,
- D'être mis en contact si besoin avec les services d'urgence.

Suite à ces visites, une liste a été établie, elle est remise à jour régulièrement pour enregistrer leurs coordonnées et ceux de leurs proches afin d'intervenir si nécessaire. A ce jour 350 personnes ont été visitées ; l'accueil est toujours chaleureux et elles remercient la mairie pour cette excellente initiative

Danièle REYNAUD

TRANSFERT OBLIGATOIRE EN 2026 DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (lois NOTRe et Résilience)

Depuis janvier 2022, la Communauté de Communes (CdC) Beaume Drobie a lancé une étude permettant aux 10 communes actuellement en régie de disposer des outils leur permettant de prendre la meilleure décision dans ce transfert contraint.

Nous avons déjà communiqué sur cette réflexion.

Ce transfert concerne 35 sources, 1 prise d'eau, 3 forages, 3 traitements spécifiques, 33 réservoirs, 10 brises eau, 5 pompages et enfin 245km de réseaux pour environ 3100 abonnés, et bien entendu le personnel communal affecté à l'eau et l'assainissement.

La première partie de l'étude faite en interne est terminée.

Elle a consisté à inventorier les actifs, les passifs, le personnel technique et administratif puis à déterminer un cahier des charges commun.

Il est intéressant à cet égard de constater que chaque commune a une vision différente de ce transfert obligatoire.

Le Trésor Public a également engagé un travail de mise à jour des actifs et réalisé une analyse financière simplifiée.

La deuxième phase de l'étude nécessite l'aide d'un bureau d'étude spécialisé, financé par la CdC.

Ce bureau d'étude aura pour mission :

1. Finaliser la définition d'objectif de service selon 2 niveaux : réglementaire et réaliste, puis comparer les performances des services actuels avec ceux attendus après le transfert.

LE MOT DES ÉLUS

2. Définir, simuler et comparer les aspects financiers, techniques et juridiques suivant 3 scénarios que nous avons définis lors de nos réunions.

Ces 3 scénarios sont : Régie intercommunale, Re-délégation aux communes, Adhésion aux syndicats existants (SISPEC ou SEBA).

D'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision. En particulier, fournir aux décideurs l'information la plus large possible pour que ceux-ci soient en mesure d'entériner en bonne connaissance de cause le transfert des compétences eau et assainissement collectif.

Chaque scénario impliquant plusieurs options, vous comprenez bien que le choix ne sera pas simple.

Pour Lablachère, la décision sera encore plus délicate du fait que la commune représente environ 50% de l'ensemble global des futurs abonnés. Son choix impactera grandement la faisabilité de l'option choisie par les uns et les autres.

Il nous faudra bien évidemment tenir compte de l'intérêt de nos abonnés mais également aussi de l'intérêt général.

Afin d'être prêt au 1 janvier 2026, nous devons prendre notre décision au plus tard au 1er trimestre 2025.

Notre conclusion vous sera expliquée très certainement lors d'une réunion publique dont le format et l'organisation ne sont pas encore arrêtés.

Merci de votre attention

Dominique POUGET-TIRION et Thierry BERRES

URBANISME

L'OBLIGATION D'AFFICHAGE

ENFIN !! Votre **déclaration préalable de travaux**, votre **permis d'aménager** ou votre **permis de construire** a été validé par l'Administration. Vous vous préparez maintenant à concrétiser le premier chapitre visible de votre future création architecturale.

Mais ce serait trop simple ! Il vous reste encore une étape pour que vous soyez en conformité avec la loi :

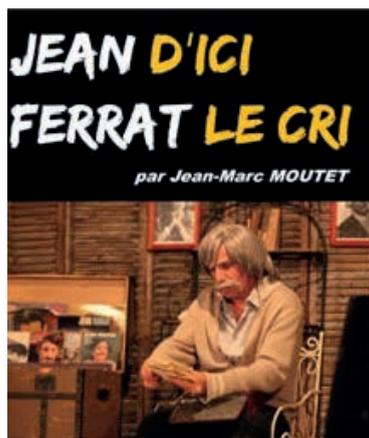


L'obligation d'affichage de l'autorisation obtenue :

via un panneau placé sur le terrain où les travaux sont prévus (soit par vous-même si vous êtes le titulaire du permis soit par l'entreprise qui effectuera les travaux).

Pas de panique ! La réglementation urbaine, avide de ne rien laisser au hasard, a tout défini :

- L'affichage du permis doit se faire sur un panneau de forme rectangulaire, dont les dimensions sont supérieures à 80 cm.
- Le panneau doit être affiché sans interruption pendant 2 mois, même si les travaux sont d'une durée inférieure. Il doit rester en place jusqu'à la fin des travaux d'une durée supérieure. Sachez qu'à partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme.
- L'affichage doit être visible de l'extérieur.
- Les renseignements inscrits doivent non seulement être lisibles à une distance de 20 mètres de la voie publique ou des espaces ouverts au public mais ils doivent résister aux intempéries : pas question qu'une petite pluie efface votre annonce.
- Le panneau doit également indiquer :
 - le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire ;
 - la date et le numéro du permis ;
 - la nature du projet ;
 - la superficie du terrain ;
 - l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.
- Et en fonction de la nature du projet :
 - si le projet prévoit des constructions : la surface de plancher autorisée et la hauteur de la ou des constructions exprimées en mètres par rapport au sol naturel ;
 - si le projet prévoit des démolitions : la surface du ou des bâtiments à démolir ;
 - si le projet porte sur un lotissement : le nombre maximal de lots prévus ;
 - si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs : le nombre total d'emplacements.



Si les pierres pouvaient parler, celles qui composent la bâtisse, qui abrite aujourd'hui La Ferme Théâtre, pourraient nous raconter l'enfance de mon père, celle de mon grand-père... mais aussi, en partie, celle de mes fils Adrien et Jordan.

En effet, ce sont mes ancêtres paternels qui, au fil des générations ont bâti cette maison du quartier Notre Dame, à deux pas de La Basilique, où, il y a 20 ans, nous avons, avec Cécile, mon épouse, ouvert ce lieu.

Les élus lablachérois m'offrent la possibilité de vous le présenter par ces quelques lignes. Je les en remercie.

Mes premiers pas sur les planches je les ai faits, à 5 ou 6 ans, lors de la kermesse paroissiale de Lablachère, qui était traditionnellement organisée le 1er dimanche d'août par le père Jean Ranchin et de nombreux bénévoles. Parmi eux Madame Bouvy qui apprenait aux enfants de la Jaujon des chants mimés et des petites scénettes. Je ne les ai jamais oubliés.

Mes premiers pas, à 5 ou 6 ans sur les planches lors de la kermesse paroissiale, m'ont ouvert de nombreuses portes : troupes de théâtre amateur, puis en professionnel, animation sur différentes radios et en village de vacances. Bref : toute ma vie professionnelle.

C'est donc dans les anciennes écuries, transformées grâce au savoir-faire d'artisans locaux, que nous avons ouvert ce lieu en 2004 et où nous proposons de nombreux rendez-vous culturels pour le public local, mais aussi pour de très nombreux touristes.

Dans l'une d'elle, où, enfant j'aimais venir voir les chèvres et brebis de «pépé Arsène», notre boutique propose une sélection de produits régionaux, livres, cd et souvenirs.

A l'arrière de la maison, où Hubert, mon père cultivait encore les vignes, quelques années plus tôt, nous avons créé une aire de stationnement pour camping-car.

Au même titre que les sites touristiques départementaux bien connus, notre spectacle sur Jean Ferrat, «Jean d'ici Ferrat le cri» est au programme de nombreux autocaristes de France et Belgique et d'hébergeurs ardéchois. Les restaurateurs, producteurs, viticulteurs et hébergeurs locaux bénéficient des retombées de ces séjours.

Jamais, en créant celui-ci en 2001, alors que j'étais animateur au village de vacances de Vogué, je n'aurais imaginé continuer à le jouer plus de 20 ans après avec autant de passion et devant autant de monde, ici à Lablachère et, en hiver, sur de nombreuses autres scènes de théâtre en France et en Belgique. Bien sûr la venue de Jean Ferrat, lors de la première saison et ses encouragements à continuer ont été décisifs. «Je suis heureux que vous ayez autant de succès et que vous alliez porter ma bonne parole » nous écrivait-il dans une dernière lettre en 2008.

Nous recevons aussi de très nombreux autres artistes, connus et moins connus, permettant ainsi, à des intermittents du spectacle, interprètes, mais aussi auteurs, de rencontrer un public amateur de belle chanson française. En toute simplicité et dans la convivialité.

Depuis 2023, nous organisons des soirées dansantes chaque lundi soir en été : danses en lignes, disco, rock, salsa, paso, bachata et autres danses en couples sont au programme.

Vous trouverez plus d'info sur notre site : www.lafermetheatre.com

Jean-Marc et Cécile Moutet



MAIRIE DE
LABLACHÈRE

Votre commune vous informe



INSTALLATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ LABLACHÈRE - QUARTIER DRÔME

Feuille de route en 6 étapes

1

AVRIL 2024

Prise de contact en vue de définir l'implantation d'une aire de compostage. Caractérisation des besoins et des enjeux.

3

22/06/24 - 11h

1er atelier de sensibilisation au compostage partagé à destination des habitants. Animé par le collectif Pétale 07.

📍 Maison de l'Enfance

5

19/09/24 - 11h

2ème atelier de sensibilisation au compostage partagé sur le site nouvellement installé. Inauguration de l'aire de compostage partagé.

2

MAI 2024

Diagnostic du site de compostage sélectionné et préconisations pour l'installation.

4

ÉTÉ 2024

Installation de l'aire de compostage par les équipes du SICTOBA et mise en place de la signalétique.

6

PRINTEMPS 2025

Bilan qualitatif et quantitatif de l'aire de compostage partagé. Distribution de compost aux habitants du secteur

Vous voulez vous investir pour votre quartier ?

Devenez référent d'un site de compostage partagé

Formation gratuite en 2 demi-journées

Soutenu par



Collectif Pétale 07

